Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/06/2025 - 3819 - 2018 B 00635 - 501 668 248 - ABCD NUTRITION

EURL ABCD NUTRITION

DÉPOSÉ LE
18 JUIN 2025
Tribunal de Commerce de Compiègne
N° 3819
Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIÈGNE (OISE)

513 rue Robert Estienne
60400 NOYON

Comptes annuels
au 30/09/2024

Conforme à l'original

SAS SEROC

Rue Mathias Sandorf - Immeuble ATHENA

BP 10029 BOVES - 80333 LONGUEAU

Tél : 03 22 82 09 50 - Fax : 03 22 82 09 51

Courriel : contact@seroc.com

Sommaire

Annexes	***2***
Règles et méthodes comptables	3
Faits caractéristiques	5
Notes sur le bilan	6
Notes sur le compte de résultat	15
Autres informations	18
Liasse fiscale	***19***
2065 – Impôt sur les sociétés	20
2065 Bis – Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065	22
2050 – Bilan Actif	23
2051 – Bilan Passif avant répartition	24
2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste	25
2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite)	26
2054 – Immobilisations	28
2054 Bis – Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	29
2055 – Amortissements	30
2056 – Provisions inscrites au bilan	31
2057 – Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	32

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/10/2023	et clos le	30/09/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
EURL ABCD NUTRITION	513 rue Robert Estienne
SIRET 5 0 1 6 6 8 2 4 8 0 0 0 4 7	60400 NOYON
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
513 rue Robert Estienne 60400 NOYON	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01/07/2017

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS ABCD NUTRITION GROUPE
513 rue Robert Estienne 60400 NOYON

SIRET 5 1 0 2 1 5 6 6 8 0 0 0 3 7

B ACTIVITE

Activités exercées : Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal :
Bénéfice imposable à 15 % : 0
Déficit : 813 174
Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% :

2 Plus–values

PV à long terme imposables à 15 % :
PV à long terme imposables à 19% :
Autres PV imposables à 19% :
PV à long teme imposables à 0% :
PV exonérées art. 238 *quindecies* :

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A ☐

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies* ☐ — Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* ☐ — Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) — Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* ☐ — Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies* ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre–mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées — ECF ☐ — Viseur conventionné ☐ — Visa : CGA ☐

– du prestataire :

– du comptable : SAS SEROC
rue Mathias Sandorf 80440 BOVES — *Tél :* 0322820950

– du conseil : — *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : — *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case ☐
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		
	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 513 rue Robert Estienne 60400 NOYON — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 0 1 6 6 8 2 4 8 0 0 0 4 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2024

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	12 594	AC	12 594	
		Frais de développement *	CX	3 137	CQ	1 310	1 827
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 635	AG	17 192	4 442
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	726 833	AK		726 833
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	50 000	AU	8 333	41 666
		Immobilisations en cours	AV	29 906	AW		29 906
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	3 000	BI		3 000
		TOTAL (II)	BJ	847 107	BK	39 430	807 676
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 387	BW		1 387
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	485 480	BY	321 599	163 880
		Autres créances (3)	BZ	1 071 306	CA		1 071 306
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	768	CE		768
		Disponibilités	CF	9 307	CG		9 307
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 483	CI		9 483
		TOTAL (III)	CJ	1 577 733	CK	321 599	1 256 133
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 424 840	1A	361 030	2 063 810

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 213 800)	DA	4 213 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	230 533
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	44 468
	Réserve légale (3)	DD	1 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(3 456 144)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(760 997)
	Subventions d'investissement	DJ	70 455
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	343 514
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	476
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 034 930
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	430 042
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 601
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 320
	Autres dettes	EA	175 247
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	4 677
	TOTAL (IV)	EC	1 720 295
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 063 810

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	44 468
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 720 295
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	476

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 926 309	FB		FC	3 926 309
	Production vendue biens *	FD	(1 207)	FE		FF	(1 207)
	Production vendue services *	FG	190 836	FH		FI	190 836
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 115 938	FK		FL	4 115 938
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	90 671
	Autres produits (1) (11)					FQ	10
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 206 620
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	128 448
	Variation de stock (marchandises)*					FT	487 303
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 205 779
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	298 591
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 357 971
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 821
	Salaires et traitements*					FY	248 143
	Charges sociales (10)					FZ	87 988
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS)					GA	273 919
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	130 953
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	3 008
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 235 928
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 029 308)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	177 990
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	1 520
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	179 510
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 812
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	19 812
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	159 697
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(869 610)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 587
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	761 227
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	764 814
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	126 263
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	529 938
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	656 202
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	108 612
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 150 945
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 911 943
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(760 997)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	6 153
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 028
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 903
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9 ; Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N – Charges exceptionnelles	Exercice N – Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N – Charges antérieures	Exercice N – Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(lignes 1 à 9)

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

EURL ABCD NUTRITION

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	29 943	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	595	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	89 735	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	529 938	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes		17
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 228
Produits des cessions d'éléments d'actif		761 227
Charges sur exercices antérieurs	5 988	
Produits sur exercices antérieurs		1 342

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ	25 082	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	1 147 169	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	146 683	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	203 781	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	1 112 135	LC		LD	50 000	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH	85 836	LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	1 548 435	LO		LP	50 000	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	7 300	1U		1V		
	TOTAL IV	LQ	7 300	LR		LS		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	2 727 988	ØH		ØJ	50 000	

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ 9 350	DØ 15 731		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV 398 701	LW 748 468		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ 146 683	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP 203 781	MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 1 112 135	MT 50 000		MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ 55 930	NA 29 906		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND	NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG 1 518 529	NH 79 906		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E 4 300	2F 3 000		2G	
	TOTAL IV		I3		NJ 4 300	NK 3 000		2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 1 930 881	ØL 847 107		ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2024
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 —	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	13 646	EL	2 829	EM	2 571	EN	13 904
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	259 773	PF	16 902	PG	259 483	PH	17 192
TOTAL I		RK	273 419	RM	19 731	RN	262 054	RO	31 096
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 831	QA	22 317	QB	32 149	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	130 779	QI	41 343	QJ	172 123	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	712 891	QM	190 526	QN	895 083	QO	8 333
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	853 502	QV	254 187	QW	1 099 356	QX	8 333
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 126 922	ØP	273 919	ØQ	1 361 411	ØR	39 430

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	61 719	4B		4C	61 719	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	61 719	TV		TW	61 719	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	24 924	6P		6R	24 924	6S	
	Sur comptes clients	6T	190 646	6U	130 953	6V		6W	321 599
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	215 570	TY	130 953	TZ	24 924	UA	321 599
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	277 289	UB	130 953	UC	86 643	UD	321 599
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	130 953	UF	86 643		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	3 000	UV		UW	3 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	386 174		386 174		
	Autres créances clients	UX	99 305		99 305		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	48 955		48 955		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	75 551		75 551		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	946 799		946 799		
	Charges constatées d'avance	VS	9 483		9 483		
	TOTAUX	VT	1 569 270	VU	1 566 270	VV	3 000
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 000				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	476		476		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	212 937		212 937		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	430 042		430 042		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	47 343		47 343		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 099		10 099		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 158		7 158		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	10 320		10 320		
Groupe et associés (2)		VI	821 993		821 993		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	175 247		175 247		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	4 677		4 677		
TOTAUX		VY	1 720 295	VZ	1 720 295		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	10 062				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL ABCD NUTRITION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 2 063 811 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 760 998 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

– Continuité de l'exploitation

Les comptes de septembre 2024 fixent encore la charge de l'activité « VRAC », tant au niveau des pertes d'exploitation résiduelles qu'au titre du constat des non-valeurs. Ils confirment toutefois la forte progression de la rentabilité d'exploitation du pôle NUTRITION, sous l'effet cumulé d'une progression des volumes (CA + 18 %) et du taux de marge brute (+ 3 points) d'une part, et de la maîtrise des coûts de production (+ 6 %) d'autre part.

Le pôle BOULANGERIE opère sur un marché plus difficile. La montée en puissance de LPNB participera à l'amélioration de sa rentabilité sur l'exercice à venir. La montée en puissance de LPNB va s'appuyer également sur une fusion engagée des deux sites de production, dès l'exercice comptable à venir.

Du côté d'ETS Moulin, l'arrêt de l'activité VRAC a conduit à une baisse directe du chiffre d'affaires de 5,6 M€ mais également à une hausse de la marge brute passant ainsi de 39,8 % à 60,1 %. La marge brute continue de progresser sur l'exercice comptable 2024-25 du fait de l'arrêt complet de l'activité VRAC sur cet exercice.

L'actualisation des projections d'EBE, de cash-flow net et de trésorerie confirme celles faites l'an passé. La trésorerie excédentaire dégagée par le pôle NUTRITION devra – comme identifié l'an passé – être en partie mise à disposition d'ETS MOULIN pour lui permettre de faire face au service des PGE COVID.

Le processus de recherche de la cession du site immobilier de Novillers se trouve réactivé par le contact noué avec BATIXIA, en relevant que la location récente de la partie libérée de l'activité VRAC redonne du revenu locatif et de la visibilité à un candidat investisseur.

Le groupe compte également tirer profit du projet Vrac 2.0, notamment dans le cadre de la cession du brevet. Des négociations sont ouvertes.

Le Groupe est confiant dans la solidité de sa rentabilité économique. C'est pourquoi l'ensemble de ces éléments permet de garantir la continuité d'activité du groupe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	25 083		9 351	15 732
– Fonds commercial	39 500		39 500	
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 107 670		359 201	748 469
Immobilisations incorporelles	1 172 253		408 052	764 201
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	146 683		146 683	
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	203 781		203 781	
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 112 135	50 000	1 112 135	50 000
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	85 837		55 930	29 907
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 548 436	50 000	1 518 529	79 907
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	7 300		4 300	3 000
Immobilisations financières	7 300		4 300	3 000
ACTIF IMMOBILISE	**2 727 988**	**50 000**	**1 930 881**	**847 107**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		50 000		50 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**50 000**		**50 000**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	408 052	1 518 529	4 300	1 930 881
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**408 052**	**1 518 529**	**4 300**	**1 930 881**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	13 646	2 829	2 572	13 904
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	259 773	16 902	259 483	17 192
Immobilisations incorporelles	273 420	19 732	262 055	31 097
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 832	22 318	32 149	
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	130 780	41 344	172 123	
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	712 891	190 526	895 084	8 333
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	853 503	254 187	1 099 357	8 333
ACTIF IMMOBILISE	**1 126 922**	**273 919**	**1 361 411**	**39 430**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 569 270 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 000		3 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	485 481	485 481	
Autres	1 071 306	1 071 306	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 483	9 483	
Total	**1 569 270**	**1 566 270**	**3 000**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 000		

Produits à recevoir

	Montant
Clients – Factures à établir	2 800
Clients – FAE INTERCO	96 506
R.R.R. à obtenir, avoirs non reçus	236
Fournisseurs – AAR INTERCO	43 430
Produits à recevoir	16 878
Total	**159 850**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	24 924		24 924	
Créances et Valeurs mobilières	190 646	130 954		321 600
Total	**215 570**	**130 954**	**24 924**	**321 600**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		130 954	24 924	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 213 800,00 euro décomposé en 421 380 titres d'une valeur nominale de 10,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 380	10,00
Titres émis pendant l'exercice	420 000	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	421 380	10,00

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 26/04/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-1 420 911
Résultat de l'exercice précédent	-2 035 233
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**-3 456 145**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-3 456 145
Total des affectations	**-3 456 145**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2024
Capital	13 800		4 200 000		4 213 800
Primes d'émission	230 534				230 534
Ecarts de réévaluation	44 469				44 469
Réserve légale	1 400				1 400
Report à Nouveau	-1 420 911	-2 035 233	-2 035 233		-3 456 145
Résultat de l'exercice	-2 035 233	2 035 233	-760 998	-2 035 233	-760 998
Subvention d'investissement	70 455				70 455
Total Capitaux Propres	**-3 095 488**		**1 403 769**	**-2 035 233**	**343 515**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	61 719		61 719		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**61 719**		**61 719**		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			61 719		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 720 296 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	476	476		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) ()**	212 938	212 938		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	430 043	430 043		
Dettes fiscales et sociales	64 601	64 601		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 320	10 320		
Autres dettes ()**	997 240	997 240		
Produits constatés d'avance	4 678	4 678		
Total	**1 720 296**	**1 720 296**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 063			
() Dont envers les associés**	454 012			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – Fact non parvenues	72 645
Fournisseurs – FNP INTERCO	44 395
Intérêts courus à payer	476
Intérêts Courus C/C	5 209
Organismes – Autres charges à payer	433
Etat – Autres charges à payer	7 159
Clients – AAE INTERCO	250
Total	**130 567**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	9 483		
Total	**9 483**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance INTERCO	4 678		
Total	**4 678**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2024
Activité de Négoce	4 115 938
TOTAL	**4 115 938**

Résultat financier

	30/09/2024	30/09/2023
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	177 990	313 254
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change	1 520	56
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**179 511**	**313 309**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	19 813	292 511
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**19 813**	**292 511**
Résultat financier	**159 698**	**20 798**

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79164100 – Transferts de charges salariales	2 938	
79164300 – Transferts de charges IJSS reçues	1 090	
Transfert de charges d'exploitation	4 028	
Total	4 028	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	29 943	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	595	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	89 736	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	529 939	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes		17
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 228
Produits des cessions d'éléments d'actif		761 227
Charges sur exercices antérieurs	5 989	
Produits sur exercices antérieurs		1 342
TOTAL	**656 202**	**764 815**

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 25 %	
Taux Réduit – 15 %	
Plus–Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 10 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité – 33%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-869 610		-869 610
+ Résultat exceptionnel	108 613		108 613
– Participations des salariés			
Résultat comptable	**-760 998**		**-760 998**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2017, la société EURL ABCD NUTRITION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ABCD NUTRITION GROUPE, 513 rue Robert Estienne 60400 NOYON.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Nature de la rubrique "Impôts sur les bénéfices"

	Montant
Crédit d'imppôt mécénat	

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : ABCD NUTRITION GROUPE

Forme : SAS
SIREN : 51021566800037

Au capital de : 2 025 273 euro

Adresse du siège social :
513 RUE ROBERT ESTIENNE
60400 NOYON

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège Social.

Contributions volontaires

ABCD NUTRITION
Société à responsabilité limitée
au capital de 13 800 euros
Siège social : 513 rue Robert Estienne
60400 NOYON
501668248 RCS COMPIEGNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 MARS 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2024, s'élevant à 760 997,64 euros de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à -3 456 144.79 €

correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,

- et de reporter purement et simplement le solde, qui s'élèvera à -4 217 142.43 €

au compte "Report à Nouveau"

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
La Gérance

ABCD NUTRITION

Société À Responsabilité Limitée au capital de 4 213 800,00 euro
Siège social : 513 rue Robert Estienne
60400 NOYON
501 668 248 RCS COMPIEGNE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 31 MARS 2025

Cher Monsieur,
J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2024, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à approbation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/09/2024 12 mois	30/09/2023 12 mois
BILAN ACTIF		
Frais d'établissement		
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	6 270	118 198
Fonds commercial		39 500
Autres immobilisations incorporelles	726 834	741 135
Total des immobilisations incorporelles	733 104	898 833
Installations techniques, matériel et outillage industriel		136 851
Autres immobilisations corporelles	41 667	472 245
Immobilisations en cours	29 907	85 836
Total des immobilisations corporelles	71 574	694 933
Prêts		1 000
Autres immobilisations financières	3 000	6 300
Total des immobilisations financières	3 000	7 300
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	807 677	1 601 066
ACTIF CIRCULANT		

Matières premières et approvisionnements		273 667
Marchandises		487 303
Stocks et en-cours		760 970
Clients et comptes rattachés	163 881	2 355 664
Autres créances	1 072 695	686 228
Créances	1 236 576	3 041 892
Valeurs mobilières de placements	769	769
Disponibilités	9 307	50 439
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	10 076	51 208
Charges constatées d'avance	9 483	69 396
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 256 134	3 923 466
Ecarts de conversion actif		
TOTAL ACTIF	**2 063 811**	**5 524 532**
BILAN PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	4 213 800	13 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport	230 534	230 534
Ecarts de réévaluation	44 469	44 469
Réserve légale	1 400	1 400
Autres réserves		
Report à nouveau	- 3 456 145	1 420 911
RESULTAT DE L'EXERCICE	**- 760 998**	**- 2 035 233**
Subventions d'investissement	70 455	70 455
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**343 515**	**- 3 095 488**
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		61 719
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**61 719**
DETTES		
Emprunts et dette auprès d'établissements de crédit	476	326
Emprunts et dettes financières diverses	1 034 931	3 501 898
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	430 043	3 016 168
Dettes fiscales et sociales	64 601	116 414
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 320	87 074
Autres dettes	175 247	1 835 613
Produits constatés d'avance	4 678	808
TOTAL DETTES	**1 720 296**	**8 558 300**
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	**2 063 811**	**5 524 532**

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	30/09/2024 12 mois	30/09/2023 12 mois
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	4 115 938	12 559 887
Production stockée et immobilisée		
Coût des achats et charges externes	4 478 093	13 490 524
VALEUR AJOUTEE	-362 154	-930 638
Subventions d'exploitation		10 350
Impôts, taxes et versements assimilés	13 822	16 407
Charges de personnel	336 132	357 040
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 712 108	- 1 293 735
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	90 672	32 803
Autres produits	10	22
Dotations aux amortissements et provisions	404 873	612 563
Autres charges	3 009	9 455
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-1 029 308**	**-1 882 928**
Résultat financier	159 698	20 798
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 869 610	- 1 862 130
Résultat exceptionnel	108 613	- 173 103
Impôt sur les bénéfices		
RESULTAT NET COMPTABLE	**- 760 998**	**- 2 035 233**

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

La société a cédé, en date du 26 avril 2024, son fonds de commerce de fabrication, de conditionnement et de commercialisation de produits céréaliers « vrac » en magasins spécialisés et grandes et moyennes surfaces.

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit donc par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 4 115 938 € contre 12 559 887€ pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 5 235 929 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 404 873 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 357 040 € à 336 132 €, soit une diminution de 5.86 %.

Le résultat d'exploitation ressort à -1 029 308 € contre -1 882 928 € pour l'exercice précédent, marquant une augmentation de 45,33 %.

Le résultat financier, d'un montant de 159 698 €, contre 20 798 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de - 869 610 €, contre - 1 862 130 € au 30 septembre 2023.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 108 613 €, contre - 173 103 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice est nul.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de - 760 998 €, représentant -18,49 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un déficit de – 2 035 233 €.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						**Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant total TTC des factures concernées		2	74	0	160231	160307		3322	0	0	213271	216593
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0	0	0	3.58	3.58	Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner							0.08	0	0	5.18	5.26
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) **X** Délais légaux : (préciser) De 30 jours à 60 jours						☐ Délais contractuels : (préciser) **X** Délais légaux : (préciser) De 30 jours à 60 jours					

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Continuité de l'exploitation

Les comptes de septembre 2024 fixent encore la charge de l'activité « VRAC », tant au niveau des pertes d'exploitation résiduelles qu'au titre du constat des non-valeurs. Ils confirment toutefois la forte progression de la rentabilité d'exploitation du pôle NUTRITION, sous l'effet cumulé d'une progression des volumes (CA + 18 %) et du taux de marge brute (+ 3 points) d'une part, et de la maîtrise des coûts de production (+ 6 %) d'autre part.

Le pôle BOULANGERIE opère sur un marché plus difficile. La montée en puissance de LPNB participera à l'amélioration de sa rentabilité sur l'exercice à venir. La montée en puissance de LPNB va s'appuyer également sur une fusion engagée des deux sites de production, dès l'exercice comptable à venir.

Du côté d'ETS Moulin, l'arrêt de l'activité VRAC a conduit à une baisse directe du chiffre d'affaires de 5,6 M€ mais également à une hausse de la marge brute passant ainsi de 39,8 % à 60,1 %. La marge brute continue de progresser sur l'exercice comptable 2024-25 du fait de l'arrêt complet de l'activité VRAC sur cet exercice.

L'actualisation des projections d'EBE, de cash-flow net et de trésorerie confirme celles faites l'an passé. La trésorerie excédentaire dégagée par le pôle NUTRITION devra – comme identifié l'an passé – être en partie mise à disposition d'ETS MOULIN pour lui permettre de faire face au service des PGE COVID.

Le processus de recherche de la cession du site immobilier de Novillers se trouve réactivé par le contact noué avec BATIXIA, en relevant que la location récente de la partie libérée de l'activité VRAC redonne du revenu locatif et de la visibilité à un candidat investisseur.

Le groupe compte également tirer profit du projet Vrac 2.0, notamment dans le cadre de la cession du brevet. Des négociations sont ouvertes.

Le Groupe est confiant dans la solidité de sa rentabilité économique. C'est pourquoi l'ensemble de ces éléments permet de garantir la continuité d'activité du groupe.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2024 font ressortir une perte de -760 997,64€, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à	-3 456 144,79 €
correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,	
- et de reporter purement et simplement le solde, qui s'élevera à	-4 217 142.43 €
au compte "Report à Nouveau"	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 8 948 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

L'impôt supplémentaire en résultant pour la société est nul.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de commerce.

J'espère que les décisions qui ont été proposées recevront agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

La gérance

SECOVI
AUDIT

ABCD NUTRITION

513 rue Robert Estienne
60400 NOYON

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport sur les comptes annuels

Rapport spécial sur les conventions réglementées

SECOVI AUDIT

ABCD NUTRITION

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 13 800 euros

Siège social à NOYON (60400) – 513 rue Robert Estienne

- RCS B 501 668 248 -

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2024

À l'assemblée générale de l'EURL ABCD NUTRITION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EURL ABCD NUTRITION relatifs à l'exercice clos le 30/09/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note faits caractéristiques, autres éléments significatifs, continuité d'exploitation, de l'annexe des comptes annuels concernant les effets du processus de restructuration du groupe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à AMIENS, le 19 Mars 2025
Le Commissaire aux comptes

SECOVI AUDIT, représenté par
Philippe COMPAIN

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	12 594	12 594		
Frais de recherche et de développement	3 138	1 310	1 827	11 436
Concessions, brevets et droits assimilés	21 635	17 192	4 443	106 762
Fonds commercial				39 500
Autres immobilisations incorporelles	726 834		726 834	741 135
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				136 851
Autres immobilisations corporelles	50 000	8 333	41 667	472 245
Immob. en cours / Avances & acomptes	29 907		29 907	85 837
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				1 000
Autres immobilisations financières	3 000		3 000	6 300
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	847 107	39 430	807 677	1 601 066
Stocks				
Matières premières et autres approv.				273 667
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				487 303
Créances				
Clients et comptes rattachés	485 481	321 600	163 881	2 355 664
Fournisseurs débiteurs	43 666		43 666	31 783
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	48 956		48 956	307 584
Autres créances	978 685		978 685	300 833
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 388		1 388	46 028
Valeurs mobilières de placement	769		769	769
Disponibilités	9 307		9 307	50 439
Charges constatées d'avance	9 483		9 483	69 396
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 577 734	321 600	1 256 134	3 923 466
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**2 424 841**	**361 030**	**2 063 811**	**5 524 532**

SECOVI AUDIT

Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	4 213 800	13 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	230 534	230 534
Ecarts de réévaluation	44 469	44 469
Réserve légale	1 400	1 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 456 145	-1 420 911
Résultat de l'exercice	-760 998	-2 035 233
Subventions d'investissement	70 455	70 455
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	343 515	-3 095 488
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		61 719
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		61 719
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires.	476	326
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	476	326
Emprunts et dettes financières diverses	212 938	223 000
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	821 993	3 278 898
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	430 043	3 016 168
Personnel		46 059
Organismes sociaux	47 343	50 559
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 099	8 393
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	7 159	11 403
Dettes fiscales et sociales	64 601	116 414
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 320	87 074
Autres dettes	175 247	1 835 613
Produits constatés d'avance	4 678	808
TOTAL DETTES	1 720 296	8 558 300
Ecarts de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	**2 063 811**	**5 524 532**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	%	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	3 926 310	95,39	12 495 506	99,49	-8 569 196	-68,58
Production vendue	189 629	4,61	64 382	0,51	125 247	194,54
Production stockée						
Subventions d'exploitation			10 350	0,08	-10 350	-100,00
Autres produits	90 682	2,20	32 825	0,26	57 857	176,26
Total	4 206 620	102,20	12 603 062	100,34	-8 396 442	-66,62
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	128 448	3,12	8 887 881	70,76	-8 759 432	-98,55
Variation de stock (m/ses)	487 303	11,84	134 832	1,07	352 472	261,42
Achats de m.p & aut.approv.	2 205 779	53,59	1 528 926	12,17	676 854	44,27
Variation de stock (m.p.)	298 591	7,25	-283 087	-2,25	581 678	-205,48
Autres achats & charges externes	1 357 971	32,99	3 221 974	25,65	-1 864 003	-57,85
Total	4 478 093	108,80	13 490 525	107,41	-9 012 432	-66,81
MARGE SUR M/SES & MAT	-271 473	-6,60	-887 463	-7,07	615 990	-69,41
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	13 822	0,34	16 407	0,13	-2 586	-15,76
Salaires et Traitements	248 144	6,03	265 424	2,11	-17 280	-6,51
Charges sociales	87 989	2,14	91 616	0,73	-3 628	-3,96
Amortissements et provisions	404 873	9,84	612 563	4,88	-207 690	-33,91
Autres charges	3 009	0,07	9 455	0,08	-6 446	-68,18
Total	757 836	18,41	995 465	7,93	-237 629	-23,87
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 029 308	-25,01	-1 882 928	-14,99	853 620	-45,33
Produits financiers	179 511	4,36	313 309	2,49	-133 799	-42,70
Charges financières	19 813	0,48	292 511	2,33	-272 699	-93,23
Résultat financier	159 698	3,88	20 798	0,17	138 900	667,86
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-869 610	-21,13	-1 862 130	-14,83	992 520	-53,30
Produits exceptionnels	764 815	18,58	11 541	0,09	753 273	NS
Charges exceptionnelles	656 202	15,94	184 644	1,47	471 558	255,39
Résultat exceptionnel	108 613	2,64	-173 103	-1,38	281 716	-162,74
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-760 998**	**-18,49**	**-2 035 233**	**-16,20**	**1 274 236**	**-62,61**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL ABCD NUTRITION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 2 063 811 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 760 998 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

– Continuité de l'exploitation

Les comptes de septembre 2024 fixent encore la charge de l'activité «VRAC», tant au niveau des pertes d'exploitation résiduelles qu'au titre du constat des non-valeurs. Ils confirment toutefois la forte progression de la rentabilité d'exploitation du pôle NUTRITION, sous l'effet cumulé d'une progression des volumes (CA + 18 %) et du taux de marge brute (+ 3 points) d'une part, et de la maîtrise des coûts de production (+ 6 %) d'autre part.

Le pôle BOULANGERIE opère sur un marché plus difficile. La montée en puissance de LPNB participera à l'amélioration de sa rentabilité sur l'exercice à venir. La montée en puissance de LPNB va s'appuyer également sur une fusion engagée des deux sites de production, dès l'exercice comptable à venir.

Du côté d'ETS Moulin, l'arrêt de l'activité VRAC a conduit à une baisse directe du chiffre d'affaires de 5,6 M€ mais également à une hausse de la marge brute passant ainsi de 39,8 % à 60,1 %. La marge brute continue de progresser sur l'exercice comptable 2024-25 du fait de l'arrêt complet de l'activité VRAC sur cet exercice.

L'actualisation des projections d'EBE, de cash-flow net et de trésorerie confirme celles faites l'an passé. La trésorerie excédentaire dégagée par le pôle NUTRITION devra – comme identifié l'an passé – être en partie mise à disposition d'ETS MOULIN pour lui permettre de faire face au service des PGE COVID.

Le processus de recherche de la cession du site immobilier de Novillers se trouve réactivé par le contact noué avec BATIXIA, en relevant que la location récente de la partie libérée de l'activité VRAC redonne du revenu locatif et de la visibilité à un candidat investisseur.

Le groupe compte également tirer profit du projet Vrac 2.0, notamment dans le cadre de la cession du brevet. Des négociations sont ouvertes.

Le Groupe est confiant dans la solidité de sa rentabilité économique. C'est pourquoi l'ensemble de ces éléments permet de garantir la continuité d'activité du groupe.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	25 083		9 351	15 732
– Fonds commercial	39 500		39 500	
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 107 670		359 201	748 469
Immobilisations incorporelles	1 172 253		408 052	764 201
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	146 683		146 683	
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	203 781		203 781	
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 112 135	50 000	1 112 135	50 000
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	85 837		55 930	29 907
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 548 436	50 000	1 518 529	79 907
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	7 300		4 300	3 000
Immobilisations financières	7 300		4 300	3 000
ACTIF IMMOBILISE	**2 727 988**	**50 000**	**1 930 881**	**847 107**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		50 000		50 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**50 000**		**50 000**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	408 052	1 518 529	4 300	1 930 881
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**408 052**	**1 518 529**	**4 300**	**1 930 881**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	13 646	2 829	2 572	13 904
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	259 773	16 902	259 483	17 192
Immobilisations incorporelles	273 420	19 732	262 055	31 097
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 832	22 318	32 149	
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	130 780	41 344	172 123	
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	712 891	190 526	895 084	8 333
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	853 503	254 187	1 099 357	8 333
ACTIF IMMOBILISE	**1 126 922**	**273 919**	**1 361 411**	**39 430**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 569 270 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 000		3 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	485 481	485 481	
Autres	1 071 306	1 071 306	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 483	9 483	
Total	**1 569 270**	**1 566 270**	**3 000**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 000		

Produits à recevoir

	Montant
Clients – Factures à établir	2 800
Clients – FAE INTERCO	96 506
R.R.R. à obtenir, avoirs non reçus	236
Fournisseurs – AAR INTERCO	43 430
Produits à recevoir	16 878
Total	**159 850**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	24 924		24 924	
Créances et Valeurs mobilières	190 646	130 954		321 600
Total	**215 570**	**130 954**	**24 924**	**321 600**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		130 954	24 924	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 213 800,00 euro décomposé en 421 380 titres d'une valeur nominale de 10,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 380	10,00
Titres émis pendant l'exercice	420 000	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	421 380	10,00

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 26/04/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-1 420 911
Résultat de l'exercice précédent	-2 035 233
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**-3 456 145**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-3 456 145
Total des affectations	**-3 456 145**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2024
Capital	13 800		4 200 000		4 213 800
Primes d'émission	230 534				230 534
Ecarts de réévaluation	44 469				44 469
Réserve légale	1 400				1 400
Report à Nouveau	-1 420 911	-2 035 233	-2 035 233		-3 456 145
Résultat de l'exercice	-2 035 233	2 035 233	-760 998	-2 035 233	-760 998
Subvention d'investissement	70 455				70 455
Total Capitaux Propres	**-3 095 488**		**1 403 769**	**-2 035 233**	**343 515**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	61 719		61 719		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**61 719**		**61 719**		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			61 719		
Financières					
Exceptionnelles					

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 720 296 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	476	476		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	212 938	212 938		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	430 043	430 043		
Dettes fiscales et sociales	64 601	64 601		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 320	10 320		
Autres dettes (**)	997 240	997 240		
Produits constatés d'avance	4 678	4 678		
Total	**1 720 296**	**1 720 296**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 063			
(**) Dont envers les associés	454 012			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – Fact non parvenues	72 645
Fournisseurs – FNP INTERCO	44 395
Intérêts courus à payer	476
Intérêts Courus C/C	5 209
Organismes – Autres charges à payer	433
Etat – Autres charges à payer	7 159
Clients – AAE INTERCO	250
Total	**130 567**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	9 483		
Total	**9 483**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance INTERCO	4 678		
Total	**4 678**		

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2024
Activité de Négoce	4 115 938
TOTAL	**4 115 938**

Résultat financier

	30/09/2024	30/09/2023
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	177 990	313 254
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change	1 520	56
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**179 511**	**313 309**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	19 813	292 511
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**19 813**	**292 511**
Résultat financier	**159 698**	**20 798**

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79164100 – Transferts de charges salariales	2 938	
79164300 – Transferts de charges IJSS reçues	1 090	
Transfert de charges d'exploitation	4 028	
Total	4 028	

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	29 943	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	595	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	89 736	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	529 939	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes		17
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 228
Produits des cessions d'éléments d'actif		761 227
Charges sur exercices antérieurs	5 989	
Produits sur exercices antérieurs		1 342
TOTAL	**656 202**	**764 815**

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 25 %	
Taux Réduit – 15 %	
Plus–Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 10 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité – 33%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

SECOVI AUDIT Commissaire aux

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-869 610		-869 610
+ Résultat exceptionnel	108 613		108 613
– Participations des salariés			
Résultat comptable	**-760 998**		**-760 998**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2017, la société EURL ABCD NUTRITION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ABCD NUTRITION GROUPE, 513 rue Robert Estienne 60400 NOYON.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Nature de la rubrique "Impôts sur les bénéfices"

	Montant
Crédit d'imppôt mécénat	

SECOVI AUDIT Commissaire aux Comptes

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : ABCD NUTRITION GROUPE

Forme : SAS
SIREN : 51021566800037

Au capital de : 2 025 273 euro

Adresse du siège social :
513 RUE ROBERT ESTIENNE
60400 NOYON

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège Social.

Contributions volontaires

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes